

## **Assainissement - Réhabilitation du réseau - 5<sup>ème</sup> tranche - Collecteurs Fontaine-Argent/Carnot - Avenant au marché**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Le 24 mai 1993, le Conseil Municipal retenait la réfection des collecteurs d'assainissement Fontaine-Argent et Carnot pour un montant total de 3 300 000 F HT financé sur deux exercices budgétaires.

Une société spécialisée, DUNE, a effectué une auscultation et un diagnostic de cet ouvrage souterrain. Cette étude laissait apparaître notamment des cavités importantes entre le fond du collecteur et le terrain environnant.

Comme dans ce secteur, lors des orages, des refoulements conséquents se produisent et provoquent encore des nuisances dans les immeubles, il a été décidé d'augmenter la capacité hydraulique de l'ouvrage. Pour cela et du fait des conclusions de l'étude préalable, le marché initial de travaux prévoyait la reconstruction du radier en l'approfondissant d'une quarantaine de centimètres.

Or, à l'avancement des travaux, il s'est avéré d'une part que les vides sous le radier existant du collecteur étaient moins importants que prévu, et d'autre part que les vides latéraux étaient plus volumineux que ceux relevés dans l'étude. Cela a eu pour conséquence une augmentation importante des quantités de terrassements rocheux et de mise en œuvre de béton.

Rappelons que le montant initial du marché est de 1 889 799,43 F HT. Compte tenu des différences observées entre la réalité et les conclusions de l'étude, la poursuite de ce chantier jusqu'à son complet achèvement entraînera une plus-value de l'ordre de 1 400 000 F HT, soit un montant global de près de 3 300 000 F HT, somme qui correspond à l'estimation initiale.

S'agissant de sujétions techniques imprévues ne résultant pas du fait des parties, il convient de passer un avenant au marché initial en application de l'article 255 bis du Code des Marchés Publics.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer l'avenant à intervenir avec la Société SFCE, permettant ainsi la poursuite des travaux.

**M. SALOMON** : Monsieur le Maire, les habitants de l'immeuble situé 32 avenue Fontaine-Argent m'ont fait pas d'inondation dans les sous-sols depuis le commencement des travaux. Pourrait-on faire étudier par les services de la Ville, si ce n'est déjà fait, ce problème ?

**M. LE MAIRE** : C'est noté, Monsieur SALOMON.

**M. RUEFF** : Je précise que ce problème a été étudié et les désordres constatés ne sont pas spécialement liés aux travaux qui ont lieu actuellement. Il y a surtout une bonne partie des arrivées sur l'égout de Fontaine-Argent qui sont beaucoup trop basses par rapport au niveau de ce dernier. Mais les travaux qui sont en cours permettront de régler en partie ce problème.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.